

<b>COMMUNE DE TOULOUGES</b> <b>66350</b>	<b>COMPTE RENDU</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 13 JUILLET 2017</b>
---	---

L'an deux mille dix-sept et le treize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Marc VALETTE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE,

**Absents excusés ayant donné procuration :** Claude CID procuration à Marc VALETTE, Laurent ROSELLO procuration à Gaston COUBRIS, Laëtitia SOUNIER procuration à Hélène GODET, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ, Rachid ABDOUCHE procuration à Catherine BRET, Florence HOSTAILLE procuration à Françoise BRUNET,

**Absent :** Franck DE LA LLAVE

**Secrétaire de séance :** Françoise BRUNET

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

## ORDRE DU JOUR

### I - FINANCES

#### 1 – Budget Commune – Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D – 65737-33 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788-33 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		50 000,00 €		50 000,00 €

Vote pour à l'unanimité.

#### 2 - O. M. J. C – Attribution d'une subvention

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée municipale que pour pallier le retard du versement du Contrat Enfance Jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé au Conseil Municipal, de voter une subvention de 50 000 € au bénéfice de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.

Elle précise que l'OMJC remboursera la commune, lorsque la Caisse d'Allocations Familiales lui aura versé les fonds.

Vote pour à l'unanimité.

### **3 – CITY STADE – Réalisation d'une dalle – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de la Sénatrice Hermeline MALHERBE – Annule et remplace la délibération n°2017/03/31 du 28 mars 2017**

Gaston COUBRIS, adjoint aux sports, rappelle que dans une société adoptant des modes de vie de plus en plus sédentaires, il est important de pratiquer régulièrement une activité physique pour réduire les risques d'obésité, d'accidents cardiaques et de cancers. En effet, pour les adultes, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande la pratique de 75 à 150 minutes d'activité d'endurance par semaine. Cette recommandation est de 60 minutes par jour pour les enfants et les adolescents.

Dans le cadre de sa politique sportive, et de son Agenda 21, la commune de Toulouges souhaite encourager la pratique sportive et participer à l'épanouissement de sa population en proposant des équipements sportifs ouverts à tous. Le nouveau quartier du Mas Puig Sec a été choisi pour accueillir la future plaine de loisirs qui sera composée d'un city stade, d'une aire fitness de plein air et de jeux pour enfants.

La commune de Toulouges souhaite démarrer cette opération en 2017 par la réalisation du city stade, afin de permettre au plus grand nombre, et sans restriction d'âge, la pratique gratuite de sports tels que le basket-ball, le handball et le football. Une petite piste d'athlétisme d'environ 100 m fera le tour du stade et permettra l'échauffement des sportifs.

Le coût prévisionnel de l'implantation du city stade est estimé à 60 300 € HT, dont 31 300 H.T € pour la construction de la dalle.

Gaston COUBRIS explique à l'assemblée que la réalisation de cette dalle pourrait être subventionnée au titre de la Réserve Parlementaire de la Sénatrice Hermeline MALHERBE.

Vote pour à l'unanimité.

### **4 – Association « Les Amis de la Résidence Francis Panicot » – attribution d'une subvention**

Mireille REBECQ expose à l'Assemblée que par courrier en date du 6 juillet 2017, l'Association « Les Amis de la Résidence Francis Panicot » sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de deux manifestations : La Fête de familles, et le vide-grenier.

Mireille REBECQ propose de verser une subvention de 500,00 € à cette association.

Vote pour à l'unanimité.

### **5 – Association Maison des Jeunes – Convention avec la Commune de Toulouges**

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée Municipale que l'association « Maison des Jeunes » a organisé les 7 et 8 février derniers, le voyage du Conseil Municipal des Enfants à Paris, afin de visiter le Sénat.

Dans l'attente de la perception, par l'association, de la subvention de la Sénatrice Hermeline MALHERBE prévue à cet effet, la Commune a supporté les frais de ce séjour.

L'Association a maintenant reçu cette subvention et peut désormais rembourser la commune pour une partie des frais avancés concernant les transports, l'hébergement et les repas.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention qui fixera les modalités de remboursement.

Vote pour à l'unanimité.

## **II / EDUCATION**

### **1 – Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2017-2018**

Babeth CARDIN-MADERN, Adjointe à l'Education, explique à l'Assemblée, qu'à la suite de la parution du décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un conseil d'écoles extraordinaire s'est réuni le 6 juillet 2017, en présence de M. JULIAN, Directeur de l'école élémentaire Jean Jaurès, de M. SANTRAILLE représentant Mme ARNAUD Directrice de l'école maternelle Ludovic Massé, de l'ensemble des enseignants, des délégués de l'association des parents d'élèves, des responsables du Péri-scolaire et des élus.

Elle indique qu'après un large débat, le conseil d'école extraordinaire s'est prononcé pour la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, dès la rentrée scolaire 2017-2018, et que Jean ROQUE en a informé le Directeur académique des Services de l'Education Nationale par courrier en date du 7 juillet 2017.

La répartition des heures d'enseignement hebdomadaires s'effectuera donc sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, avec les horaires inchangés :

Ecole maternelle Ludovic Massé et Ecole élémentaire Jean Jaurès *				
Jours	Matin	Après-midi		Périscolaire
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		17h00 - 18h30
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		17h00 - 18h30
Mercredi				
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		17h00 - 18h30
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		17h00 - 18h30

Pierre MONTEL souhaite savoir si l'Education Nationale s'est prononcée définitivement ?

Jean ROQUE rappelle que le DASEN a demandé à ce qu'il y ait accord entre la Municipalité et le Conseil d'école. Il indique que dès le 7 juillet 2017, les services de l'Education Nationale ont reçu le courrier de la Commune leur précisant que le conseil d'école extraordinaire et la Municipalité avaient rendu le même avis favorable de retour à la semaine des 4 jours.

Jean ROQUE précise à l'Assemblée que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur Michel ROUQUETTE, ne s'est pas encore prononcé, mais que la réponse validée ne devrait pas tarder.

Pierre MONTEL demande l'objet du vote de cette délibération.

Babeth CARDIN-MADERN répond que'il s'agit de délibérer sur la position de la Commune, et entériner la décision du conseil d'école extraordinaire. Ils rappellent les discussions des Groupes majoritaires, qui avaient décidé de suivre la décision du Conseil d'Ecole.

Hervé MASSE indique que les parents des élèves ont voté, les enseignants également, et il regrette que le Conseil Municipal ne l'ait pas fait sur le principe du maintien ou pas de la semaine à 4 jours et demi.

Jean SEGARRA lui répond que cela a été abordé en séances de groupe majoritaire.

Jean ROQUE confirme que ce sujet a été abordé lors de deux séances de groupe majoritaire. Il précise également que cela ne donne pas lieu systématiquement à un vote. Tous les élus sont tombés d'accord sur le fait que la Municipalité devait suivre la position du Conseil d'Ecole.

Mireille REBECQ précise que durant toutes les phases de consultation, la qualité des activités périscolaires a été soulignée.

Jean ROQUE rappelle que les élus ont fait un préambule très long lors du conseil d'école, dans lequel ils regrettaient que la commune avait investi pendant 3 ans, sur les contours d'un dispositif qui donnaient d'excellents résultats, sur la mise en place d'un P.E.D.T (dont bilan satisfaisant a été réalisé il y a deux mois), et que tout ce travail allait être balayé d'un revers de main. Il rappelle également que les associations ont été consultées, ainsi que les animateurs.

Avis favorable à l'unanimité.

### III / INTERCOMMUNALITE

#### **1 – Perpignan Méditerranée Métropole – convention relative au remboursement des frais du Pôle de proximité Grand Ouest pour l'exercice des compétences communautaires**

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée la délibération adoptée le 15 décembre 2016, relative à la convention de remboursement des frais du Pôle de proximité Grand Ouest pour l'exercice des compétences communautaires.

Il explique au Conseil Municipal que la délibération de la Communauté Urbaine comportait une erreur la rendant inapplicable, il convient de délibérer à nouveau.

Jean ROQUE rappelle les objectifs de cette convention conclue jusqu'au 31 décembre 2020

- les frais liés à l'utilisation des locaux communaux par les agents communautaires sont remboursés comme suit :
  - les petites dépenses de fonctionnement hors celles visées ci-après seront réglées au prorata des agents de Perpignan Méditerranée Métropole équivalents temps plein
  - les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement liées à l'évolution réglementaire éventuelle des normes des locaux seront réglées au prorata des équivalents temps plein
  - les dépenses de fournitures administratives et frais de téléphonie seront réglées par la Communauté Urbaine utilisatrice à l'euro/l'euro
  - pour l'utilisation des stations-service, lorsque des véhicules communautaires seront amenés à utiliser les stations-services des communes, la Communauté Urbaine réglera aux communes, les dépenses de carburant à l'euro/l'euro
- lorsque la Communauté Urbaine ne pourra disposer de matériel pour l'exécution de prestations entrant dans son champ de compétence, les communes membres des Pôles territoriaux mettront à disposition leur matériel communal. Cette mise à disposition est neutre économiquement
- les communes assureront leur personnel affecté pour l'exécution des prestations communautaires ainsi que le matériel et équipement communal utilisé et les véhicules communautaires pourront être utilisés par les agents communaux couverts par les contrats d'assurances de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Vote pour à l'unanimité.

#### **IV / URBANISME**

##### **1 – Installations classées – SAS Compagnie Fruitière France – Exploitation d'une mûrserie de bananes à Perpignan – Demande d'avis du Conseil Municipal**

Jean ROQUE explique à l'Assemblée que par courrier en date du 7 juin 2017, la Préfecture des Pyrénées-Orientales a informé la commune, qu'une consultation publique sera diligentée en Mairie de Perpignan du Lundi 3 juillet 2017 au Lundi 31 juillet 2017, concernant la demande d'enregistrement déposée par la SAS Compagnie Fruitière France, en vue de l'exploitation d'une mûrserie de bananes à Perpignan, Zone Saint Charles.

Il indique que conformément aux articles R512-46-11 et R512-46-13 du Code de l'Environnement, la commune de Toulouges étant située dans le rayon de 1 Km de cette installation, la Préfecture des Pyrénées-Orientales sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Avis favorable à l'unanimité.

#### **V / PERSONNEL**

##### **1 – Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à 35/35ème et modification du tableau des effectifs**

Jean ROQUE informe l'Assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services et afin de permettre la mobilité interne d'un agent communal, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Vote pour à l'unanimité.

##### **2 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture au sein des services communaux**

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 13 Juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition, au sein des services communaux, à raison de 28/35ème, à compter du 27 juillet 2016 et jusqu'au 26 juillet 2017, d'un agent d'entretien en poste actuellement à l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à la renouveler pour la période du 27 juillet 2017 au 26 juillet 2018.

Avis favorable à l'unanimité.

### **3 – Demande de travail à temps partiel – service ATSEM**

Jean ROQUE expose à l'assemblée que par lettre en date du 27 mai 2017, Madame Yaël DAMERON, Agent Social Principal de 2ème classe au service ATSEM, demande la possibilité de travailler à temps partiel, à raison de 80% de la durée hebdomadaire, pour 1 an, à compter du 1er septembre 2017.

Vote pour à l'unanimité.

### **4 – Renouvellement de travail à temps partiel – Service Accueil – Mairie Centre Ville**

Jean ROQUE expose à l'assemblée que par lettre en date du 1er juin 2017, Madame Corinne GERAUD, Adjoint Principal de 2ème classe, au service Accueil – Mairie Centre Ville, demande le renouvellement de son travail à temps partiel, à raison de 80% de la durée hebdomadaire, pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Vote pour à l'unanimité.

### **5 – Demande de travail à temps partiel – service Secrétariat Général**

Jean ROQUE expose à l'assemblée que par lettre en date du 3 Juillet 2017, Madame Lucie AGUILAR, Adjoint Principal de 1ère classe au service Secrétariat Général, demande la possibilité de travailler à temps partiel, à raison de 90% de la durée hebdomadaire, pour 1 an, à compter du 1er septembre 2017.

Vote pour à l'unanimité.

## **VI / FONCIER**

### **1 – Cession de terrains cadastrés AM 375, AM 610 et AH 351 à Roussillon Habitat Société Anonyme H.L.M des Pyrénées Orientales**

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2017/01/10 du 18 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle située rue de la Grangerie. Par cette convention, Roussillon Habitat a été désigné Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des travaux de construction de 21 logements locatifs sociaux, d'une salle de convivialité et de deux espaces dédiés à la petite enfance.

Pour réaliser cette résidence, la commune de Toulouges doit céder à Roussillon Habitat les terrains cadastrés :

- AM 375 d'une superficie de 97 m<sup>2</sup>
- AM 610 d'une superficie de 380 m<sup>2</sup> et AH 351 d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> (parcelles issues du déclassement de la rue de la Grangerie).

Le Service France Domaine, ayant été consulté, il est proposé au Conseil Municipal de vendre ces parcelles pour un montant total de 330 000,00 € H.T.

Unanimité.

## **VII / QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Perpignan Méditerranée Métropole – Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – convention d'occupation du domaine public**

Gérard CASTANY, adjoint au maire, rappelle à l'Assemblée le projet d'infrastructures de recharge des véhicules électriques porté par la Communauté Urbaine, le SYDEEL 66 et la Ville de Toulouges. Une convention tripartite a été signée à cet effet. Il s'agit à présent de mettre à disposition du SYDEEL 66, le domaine public communal nécessaire, à l'installation de la borne de recharge.

Gérard CASTANY explique que le site choisi est situé sur l'arrière du parking de Naturopole.

Une convention tripartite formalisera cette mise à disposition du domaine public avec une redevance fixée à zéro euros.

Séance levée à 19h35

La Secrétaire de séance,  
Françoise BRUNET